

L'an deux mil vingt-deux, le 17 février, Nous, Marie-Christine PINARD, Maire de SAINT HÉLEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le conseil municipal pour le 22 février 2022.

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
RÉUNION DU 22 FEVRIER 2022**

Le vingt-deux février deux mil vingt-deux, à 20 h, les membres du conseil municipal de SAINT HÉLEN se sont réunis dans la salle polyvalente sur convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire.

Présents : Mmes Marie-Christine PINARD – Solène SAMSON – Martine BUGEAUD- Laurence GABORIT – Evelyne GUÉRY - Aurore PAU – Monique MOREAU - Gwénaëlle MARTIN - MM. Serge RIVIERE – Jean-Michel JOURDAN – Olivier BOIXIÈRE – Pascal BOURSICOT – Elie CHATTON

Absents excusés : Mr Olivier TREHEL (procuration à Olivier BOIXIERE)  
Mr Maël FELIN (procuration à Marie-Christine PINARD)

Secrétaire de séance : Mr Olivier BOIXIERE

**1/ Budget commune : compte administratif 2021**

Après s'être fait présenter les différents documents budgétaires de l'exercice 2021:

- budget primitif et décisions modificatives
- le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des différents états

Après avoir entendu le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi:

**Fonctionnement**

Dépenses .....	983 635.62€
Recettes .....	1 123 518.06€
Excédent de clôture .....	<b>139 882.44€</b>

**Investissement**

Dépenses .....	257 031.91€
Recettes .....	414 401.43€
Excédent d'investissement .....	<b>157 369.52€</b>

Reste à réaliser dépenses ..... 149 768.60€

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte administratif et le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 n'appellent aucune observation.

**2/ Budget commerce : compte administratif 2021**

Après s'être fait présenter les différents documents budgétaires de l'exercice 2021:

- budget primitif et décisions modificatives
- le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des différents états

Après avoir entendu le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi:

**Fonctionnement**

Dépenses .....	1 200.03€
Recettes .....	7 500.61€
Excédent de clôture .....	<b>6 300.58€</b>

**Investissement**

Dépenses .....	230 675.92€
Recettes .....	290 800.00€
Excédent d'investissement .....	<b>60 124.08€</b>

Reste à réaliser dépenses .....	65 574.08€
Reste à réaliser recettes.....	50 000.00€

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte administratif et le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 n'appellent aucune observation.

### **3/ Installation classée : GAEC du GRAND GUE**

Monsieur Jean-Michel JOURDAN, conseiller délégué en charge des affaires agricoles présente à l'assemblée le dossier « Installation classée pour la protection de l'environnement » déposé par Messieurs Yvan et Lucas SERVIN pour le GAEC du Grand Gué dont l'élevage bovin est exploité au lieu-dit « La Guerche » à SAINT-HELEN.

L'objectif du présent dossier concerne :

- La restructuration d'un élevage de vaches laitières dans le cadre du regroupement sur le site de la Guerche : nouvel effectif de 210 vaches
- L'actualisation de la gestion des déjections

Puis il informe les élus que ce dossier a fait l'objet d'une consultation avec mise à disposition au public du 11 janvier au 8 février 2022 de l'ensemble du dossier. Aucune remarque n'a été portée sur le registre d'enquête.

Il reste donc au conseil municipal à émettre son avis.

Après en avoir délibéré et par 12 voix POUR et 3 CONTRE (MARTIN-BUGEAUD-BOURSICOT), le conseil municipal **émet un avis favorable** à ce projet.

### **4/ Inventaire cours d'eau**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le contexte, à savoir :

La commission Locale de l'Eau du SAGE « Rance - Frémur - Baie de Beaussais » en partenariat avec les services de la police de l'eau (DDTM22, Office Français de la Biodiversité – antenne 22) a demandé à Dinan Agglomération de réaliser un complément d'inventaire des cours d'eau sur les communes de son territoire incluses dans le périmètre du SAGE.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la mise à jour de la cartographie départementale des cours d'eau.

Des sections ont été rajoutées à l'inventaire des cours d'eau réalisé en 2006 par CŒUR Emeraude. Il s'agit de sections situées au niveau des lieux-dits suivant : le Perron/Forêt de Coëtquen, la Houssais, les Domaines, la Guineterie, la Ville es Boues et la Ville Orié.

Ces compléments d'inventaire seront alors intégrés à la cartographie départementale.

Des modifications ponctuelles ont également été effectuées sur l'inventaire existant de 2006 dont la prise en compte des passages busés.

La réglementation relative aux cours d'eau s'appliquera à cet inventaire mis à jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
**VALIDE** l'inventaire mis à jour sur la commune de SAINT-HELEN

Lu et approuvé  
Madame le Maire,  
**Marie-Christine PINARD**